



Droit du père pour récupérer son fils en halte

Par **tyf93**, le **10/02/2009** à **23:39**

bonjour, rnje suis reponsable d'une halte jeux, or une maman m'a demandé que le papa ne récupère plus son fils à la halte, suite à un soucis entre eux semble-t-il. Les parents ne sont pas mariés. Dans quelle mesure ai-je le droit de refuser au père de récupérer son fils ?

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **00:27**

Bonsoir, rn rn rnVous demandez à la Maman un jugement du Tribunal de Grande Instance où il est spécifié le droit de visite et d'hébergement du père. rnSi elle ne peut pas vous présenter ce document, vous n'avez aucune raison de refuser au père de récupérer son fils.